

FORMATION DU 03/03/2026

Durée : 4 heures
13H30 - 17H30

L'obligation d'honorabilité et la prévention des violences dans le sport

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport

PROGRAMME

<i>Documentation</i>	Support PowerPoint
<i>Objectifs pédagogiques</i>	Acquérir les compétences pour mettre en œuvre les dispositifs de prévention des violences dans le sport (contrôle de l'honorabilité) ; Connaître les procédures disciplinaire applicables ; Connaître les pouvoirs de police de l'Etat ; A l'issue de la formation, l'apprenant saura mettre en œuvre les dispositif de prévention des violences ainsi que le pouvoir disciplinaire en concurrence avec l'exercice par l'Etat des poursuites pénales.
<i>Moyens pédagogiques utilisés</i>	Etude de cas, QCM, Quizz
<i>Durée</i>	Une demi-journée

Mise à jour janvier 2026

